



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 93

LE PATRIMOINE CANADIEN

Bibliothèque et Archives Canada

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 19 juin 2012

LE SÉNAT

Le mardi 19 juin 2012

LE PATRIMOINE CANADIEN

[Traduction]

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, j'ai une question complémentaire à poser au leader du gouvernement au Sénat.

Comme l'a mentionné madame le sénateur Chaput, madame le leader a indiqué hier qu'une réponse écrite à ma question sur le Programme national de développement des archives avait été déposée au Sénat la semaine dernière.

J'aimerais toutefois souligner que cette réponse ne mentionnait même pas le programme en question. Elle parlait plutôt d'un nouvel âge de la technologie, comme l'a évoqué le sénateur Chaput, sans toutefois considérer le travail requis afin de rendre accessibles les documents d'archives. Madame le leader, ce sont les centres d'archives qui font le travail de découverte, de préservation et d'organisation des documents dans nos communautés pour rendre accessible en ligne la riche histoire de notre pays.

Pourquoi ce programme n'est-il pas considéré comme fondamental par Bibliothèque et Archives Canada, alors que le gouvernement se targue de faire la promotion de l'histoire?

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, encore une fois, c'est le cas de nombreux programmes qui ont été financés au fil des ans. De nouveaux programmes reçoivent des fonds et d'anciens cessent d'en recevoir. C'est le cours normal des choses quand les enveloppes de financement sont gérées par des organismes indépendants tels que Bibliothèque et Archives Canada.

Il ne m'appartient pas, à titre de leader du gouvernement au Sénat, de demander au gouvernement ou à un ministre d'intervenir pour influencer les affaires internes d'un organisme tel que Bibliothèque et Archives Canada, qui a étendu ses services grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies.

Encore une fois, je ne peux dire qu'une chose au sénateur Tardif, comme je l'ai dit au sénateur Chaput : cet organisme est indépendant et dispose du financement nécessaire pour s'acquitter de son mandat. Il appartient à ceux qui évaluent les demandes de prendre des décisions au nom de leur organisation et de veiller à ce que chacun soit traité équitablement. En fin de compte, les organismes indépendants sont responsables de ces décisions.
